

SNUipp-FSU 48  
SNUDI FO 48  
Espace Jean Jaurès  
10 rue Charles Morel  
48000 Mende

Mende, le vendredi 6 novembre 2020

à l'attention de M. le Directeur Académique  
des Services Départementaux de  
l'Éducation Nationale de la Lozère

Objet : Dépôt d'une alerte sociale

Conformément aux dispositions légales, nous vous informons que le SNUipp-FSU de la Lozère et le SNUDI FO déposent une alerte sociale à compter du lundi 16 novembre 2020 et jusqu'au vendredi 18 décembre 2020.

Nous vous notifions les motifs qui nous conduisent à déposer cette alerte sociale, qui n'est que le reflet de l'état d'esprit des professeurs des écoles de la Lozère depuis la rentrée. La gestion depuis mars 2020 de la crise sanitaire due à l'épidémie de Coronavirus par le ministère de l'Éducation Nationale est catastrophique : elle met en tension les personnels des écoles pris entre les annonces médiatiques du Ministre, du Rectorat ou de la DSDEN, les protocoles sanitaires mouvants et les réactions des usagers (les parents dans le premier degré). Plus généralement la communication ministérielle et le manque d'anticipation dans la gestion du quotidien comme de l'exceptionnel a conduit à créer un profond malaise, du stress et la perte de confiance des personnels envers leur ministre.

### **Conditions de travail**

La gestion de la crise sanitaire par le ministère depuis le 11 mars dégrade les conditions de travail des personnels, déjà largement détériorées du fait d'une surcharge de travail et de la mise sous pression de l'ensemble des personnels qui expriment de plus en plus d'épuisement et de mal être.

La communication ministérielle médiatisée ne peut être un mode de communication satisfaisant pour informer les personnels.

Devant le développement de l'épidémie Covid 19, les mesures de protection sanitaire des personnels ne sont pas à la hauteur des risques encourus. Nous réclamons la fourniture et la gratuité de masques reconnus protecteurs et en quantité suffisante pour les personnels. Le respect de la nécessaire distanciation physique passe aussi par l'allègement des effectifs, la réquisition de locaux et en parallèle le recrutement de personnel en intégrant tous les candidats au concours inscrits sur la liste complémentaire.

### **Direction et fonctionnement d'école**

Les engagements du ministère concernant l'allègement des tâches des directrices et directeurs ne sont pas respectés, celles-ci se sont même accrues dans le contexte sanitaire actuel. Le temps de décharge indispensable pour les missions de direction n'ont pas été effectives dans toutes les structures, particulièrement celles de moins de 4 classes.

Il est impératif que des mesures concrètes soient prises rapidement dans notre département.

### **Remplacement**

Les moyens de remplacement départementaux ne permettent pas un bon fonctionnement du service public. Ceci dégrade les conditions de travail des remplaçants mais aussi des titulaires de classe.

En conclusion, le Ministère et la DSDEN de la Lozère n'ont pas pris la mesure des difficultés dans les écoles du département eu égard aux conséquences de la crise sanitaire. Cette crise dévoile de manière particulièrement aiguë les conditions d'enseignement plus que dégradées dans les écoles.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, à notre attachement au bon fonctionnement du service public et laïque de l'Éducation Nationale.

Pour le SNUipp-FSU 48,  
Nathalie Perret

Pour le SNUDI-FO 48  
Emilienne Gerbal

